

HABITAT : les solutions de la Carsat pour favoriser le « bien vieillir chez soi »

Des subventions en forte hausse pour les résidences autonomie bretonnes : une enveloppe de 2 millions d'euros en 2021

Conférence de presse : 22 octobre 2021 à Corps-Nuds

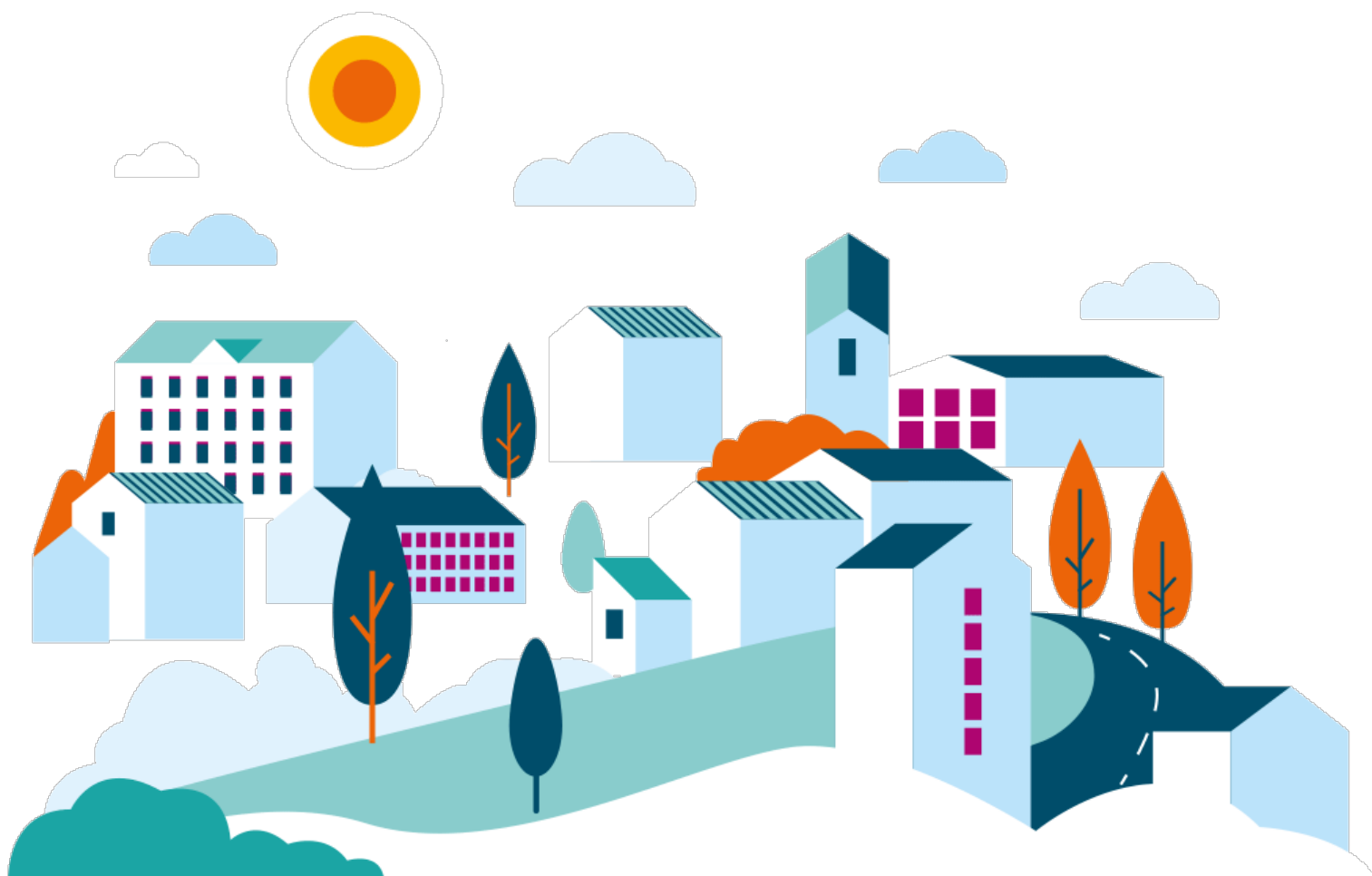


Table des matières

Introduction	4
<i>Accompagner la transition démographique et le souhait de pouvoir vieillir chez soi</i>	4
<i>La politique habitat de la Carsat Bretagne</i>	4
Des solutions pour favoriser le « bien vieillir chez soi »	5
<i>Des aides individuelles à l'amélioration de l'habitat</i>	7
<i>390 000 euros d'aide à la rénovation des logements du parc social occupés par les personnes retraitées</i>	9
<i>Aider financièrement les lieux de vie collectifs pour personnes âgées : un soutien accru aux résidences autonomie et à l'habitat inclusif</i>	9
Des prêts sans intérêt pour soutenir les projets	9
Des subventions : En 2021, près de 2 millions d'euros d'aides aux résidences bretonnes	10
Un exemple de soutien au développement de l'habitat regroupé	12

Introduction

Accompagner la transition démographique et le souhait de pouvoir vieillir chez soi

La France est confrontée aux défis posés par une transition démographique majeure avec l'arrivée des générations du baby-boom aux âges où peuvent survenir les premières fragilités liées au vieillissement. Les chiffres suivants illustrent ces défis :

- Aujourd'hui, 29% de la population en France a plus de 60 ans (30% pour la Bretagne), en 2050 ce sera 33% (36% en Bretagne)
- Plus de 130 000 personnes sont actuellement âgées de plus de 85 ans en Bretagne soit près de 4% de la population. En 2050, elles seront 280 000.

Source : Rapport démographique Bretagne 19 octobre 2021 INSEE

Face à cette transition démographique, le souhait de la majorité des Français est de pouvoir vieillir à domicile. Un sondage ODOXA de 2019 montre que 80% des Français attendent que les politiques publiques incitent au maintien à domicile (92% chez les plus de 65 ans) et ne s'imaginent pas en établissement.

La politique habitat de la Carsat Bretagne

La Carsat Bretagne a anticipé depuis plusieurs années cette transition démographique et ce « virage domiciliaire », en renforçant et structurant une politique de prévention de la perte d'autonomie. Elle ambitionne de couvrir les grandes étapes de vie à la retraite jusqu'à la prise en charge des premières fragilités liées à l'autonomie à domicile.

La qualité du logement et de l'environnement immédiat participe au maintien de l'autonomie des personnes âgées et représente une condition du bien vieillir à domicile. Les personnes âgées doivent avoir le choix du modèle d'habitat qui réponde à leurs besoins et être capable de se mouvoir en toute sécurité dans leur environnement pour être et rester autonomes.

Pour répondre à ce défi majeur, la Carsat Bretagne déploie une offre de services multidimensionnelle intégrant la sensibilisation des retraités par des campagnes d'informations ou des ateliers de prévention, le financement de l'adaptation des logements individuels et le soutien au développement des lieux de vie collectifs.

Cette offre favorise le parcours résidentiel des retraités en répondant aux besoins de ceux qui souhaitent d'une part vivre le plus longtemps possible à domicile, et d'autre part accéder à des logements intermédiaires offrant un cadre de vie confortable et sécurisant.

La Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 précise les engagements pluriannuels de la Carsat Bretagne en la matière en fixant pour objectif de :

- RENFORCER L'INFORMATION DES RETRAITÉS sur l'adaptation du logement,
- POURSUIVRE LE FINANCEMENT de l'adaptation des logements et des lieux de vie collectifs destinés aux retraités socialement fragilisés.

Des solutions pour favoriser le « bien vieillir chez soi »

Près de 2 millions de retraités auraient besoin d'une adaptation de leur logement¹.

Le rapport de Luc Broussy « Nous vieillirons ensemble... 80 propositions pour un nouveau Pacte entre générations » (mai 2021) souligne la nécessité d'agir pour adapter les logements au vieillissement et proposer demain un « vieillir dans un chez-soi collectif » choisi et non subi.

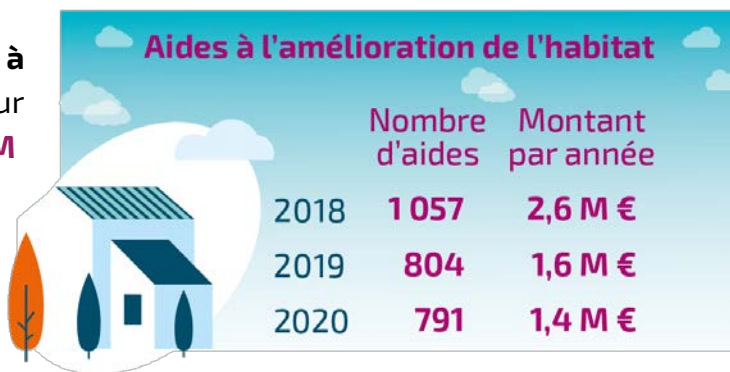
La crise sanitaire sans précédent a mis en exergue la fragilité d'une partie de la population âgée, le nécessaire renforcement des solidarités et l'importance de vieillir dans un domicile adapté, favorisant l'accès aux services et le lien social.

Bien avant la crise sanitaire, la Carsat Bretagne a placé au cœur de sa politique de prévention la question essentielle de l'habitat et du cadre de vie des retraités. Celle-ci s'inscrit dans la politique globale d'aide au maintien au domicile avec des plans d'aide individuels octroyés aux retraités en situation de fragilité (aides pour participer aux dépenses liées à la préservation de leur autonomie).

L'objectif est de mettre en place un accompagnement dans sa globalité afin de permettre aux personnes retraitées de vivre dans un cadre de vie adapté et choisi et facilitant la vie sociale.

Dans ce sens, la Carsat propose une palette de solutions autour de 4 piliers structurants :

1. **Des aides individuelles à l'amélioration de l'habitat** pour les personnes retraitées : **5,6 M €** versés depuis 2018.



¹ Selon l'étude du Centre d'analyse stratégique « L'adaptation du parc de logements au vieillissement et à la dépendance » 2011 – services du Premier ministre.

2. Une **aide à la rénovation des logements du parc social** occupés par des personnes retraitées : **390 000 euros.**



3. Une **aide au financement et au développement des Lieux de Vie collectifs** pour personnes âgées



4. Des **actions collectives pour favoriser l'accès des retraités à la prévention** de la perte d'autonomie :



La politique Habitat de la Carsat Bretagne s'incarne également dans le soutien actif des modes d'habitat alternatifs qui permettent, tout en bénéficiant du collectif, de préserver une indépendance et un « chez soi » choisi et non subi.

Des aides individuelles à l'amélioration de l'habitat

Sous réserve de l'éligibilité du demandeur, des aides individuelles peuvent être allouées pour financer des travaux d'adaptation du logement à hauteur maximum de 2 500 €, 3 000 € ou 3500 € en fonction des ressources du demandeur.

En 2020, 791 accords ont ainsi été délivrés à des personnes retraitées majoritaires du Régime Général pour un montant de **1,4 million d'euros**.

Les retraités sont accompagnés dans le montage de leur dossier par les opérateurs habitat conventionnés avec la Carsat Bretagne.

Exemples de travaux ayant fait l'objet d'une aide habitat

Mise en accessibilité de l'étage depuis l'extérieur



Avant



Après

Rampe d'accès financée dans un logement individuel à Montfort-sur-Meu

Accès aux pièces de vie situées à l'étage : installation d'un monte-escalier



Logement individuel à Saint-Méen

Adaptation d'une salle de bains



390 000 euros d'aide à la rénovation des logements du parc social occupés par les personnes retraitées

En Bretagne, de 2018 à 2020, des conventions ont été signées avec des bailleurs sociaux pour aider à la rénovation de **204** logements du parc social occupés par des personnes retraitées sur la base d'une subvention maximale de l'ordre de **2 500 euros** par logement. Le montant total des aides s'élève à **390 000 euros**.

Les travaux réalisés touchent principalement à l'adaptation des équipements sanitaires (transformation de salle de bains en salle d'eau adaptée)

Aider financièrement les lieux de vie collectifs pour personnes âgées : un soutien accru aux résidences autonomie et à l'habitat inclusif

Pour agir en faveur de parcours résidentiels choisis, la Carsat Bretagne soutient de nombreux projets d'habitats et domiciles alternatifs portés par les bailleurs sociaux, les collectivités locales et les associations. Dans ce cadre, son action est centrée sur le soutien des offres socialement accessibles aux retraités fragilisés (résidences autonomie, habitat inclusif...).

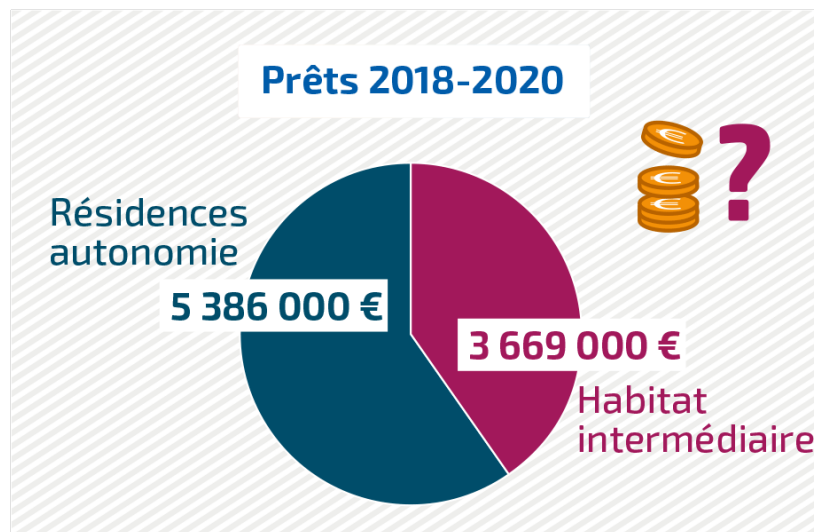
Des prêts sans intérêt pour soutenir les projets

Les porteurs de projet peuvent bénéficier de prêts sans intérêt qui peuvent couvrir jusqu'à 50 % du coût du projet. La sélection des dossiers repose sur trois axes et critères stratégiques :

- Aider les structures permettant l'amélioration de la vie sociale et la prévention de la perte d'autonomie pour les personnes retraitées
Exemple : aide financière à la construction d'une salle commune permettant l'organisation d'activités et d'animation pour les personnes âgées
- Favoriser les modes d'accueil intermédiaires entre l'habitat individuel et l'hébergement collectif en institution
Exemple : aide financière à la construction et/ou à l'équipement d'habitat inclusif* pour personnes retraitées
- Soutenir le développement d'un cadre de vie de qualité au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées
Exemple : aide financière à la reconstruction ou à la rénovation des résidences autonomie

*L'**habitat inclusif** constitue une alternative à la vie à domicile et à la vie en établissement. Les habitants y vivent dans des espaces privés, tout en partageant des espaces communs et un projet de vie sociale

De 2018 à 2020, **16 prêts** ont été accordés pour des opérations de construction d'habitats intermédiaires ou de reconstruction/rénovation de résidences autonomie pour un total de plus de **9 millions d'euros**.



Des subventions: En 2021, près de 2 millions d'euros d'aides aux résidences bretonnes

De 2018 à 2020, **26** subventions ont été accordées pour un total de près de **2,8 millions d'euros** dont **2,3 millions d'euros** alloués dans le cadre du Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) national en faveur des résidences autonomie pour le financement de la rénovation ou de la reconstruction d'établissements.

Année	Enveloppe nationale	Total des subventions allouées en Bretagne
2018	10 M€	661 000 €
2019	10 M€	711 000 €
2020	10 M€	961 000 €

Le plan d'aide à l'investissement pour la modernisation et l'adaptation de l'habitat est financé par la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse (CNAV) et la Caisse Nationale

de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) depuis 2014. Un appel à projets national PAI est publié chaque année.

En 2021, l'enveloppe nationale consacrée par la CNSA et la CNAV au Plan d'Aide à l'Investissement en faveur des résidences autonomie s'élève à 30 millions d'euros.

L'enveloppe allouée à la Bretagne qui s'élève à **1 983 000 €** permettra de financer des projets de création de places, de rénovation et d'équipement présentés pour les résidences autonomie de la région. L'objectif de ces projets est d'améliorer le confort et la qualité de vie des résidents.

- **Exemple de réalisations subventionnées :**

Aménagement d'un espace cuisine au sein de la salle d'animation de la résidence autonomie Clémenceau de LOCMINE (56) :



Un exemple de soutien au développement de l'habitat regroupé

La Carsat Bretagne accompagne et soutient les porteurs de projets d'habitat regroupé. C'est ainsi que depuis 2018, 34 lieux de vie collectifs en Bretagne portés par divers bailleurs sociaux ont déjà bénéficié d'une ou plusieurs aides de la Carsat Bretagne.

En complément de son soutien aux résidences autonomie, la Carsat priorise son action en faveur des Lieux de Vie Collectifs pour les personnes retraitées sur l'habitat regroupé accompagné (habitat inclusif).

Ce mode d'habitat permet aux personnes âgées de vivre dans un logement indépendant en partageant des espaces de vie communs et un projet de vie sociale centré sur la prévention de la perte d'autonomie et de l'isolement social, en privilégiant notamment la dimension intergénérationnelle.

- **Exemple de réalisation ayant fait l'objet d'un prêt :**

résidence Le Grand Chêne de 30 logements (T2 et T3) sur la commune de LIFFRE (35)



Salle commune avec cuisine de 106 m²

Contact presse

Carsat Bretagne : Suzana Siloret
communication@carsat-bretagne.fr 07 60 63 85 35



A propos de la Carsat Bretagne :

Entreprise privée exerçant une mission publique, la Carsat Bretagne (Caisse d'Assurance retraite et de la Santé au Travail) est un organisme de Sécurité sociale. Elle assure trois grandes missions pour être aux côtés des salariés, des indépendants et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et au moment de la retraite : la préparation et le paiement de la retraite ; la santé-sécurité au travail ; l'accompagnement des assurés fragilisés par leur état de santé et la prévention de la perte d'autonomie des retraités. www.carsat-bretagne.fr